

Février 2007

Haut-Niveau

Stages inter pôles

Les archers des pôles espoirs et du pôle France de Nancy seront regroupés du 25/02/07 au 03/03/07 au Centre Omnisports de Vittel pour un stage inter-pôles. Ce stage permettra d'évaluer la progression technique de chaque archer, mais surtout le niveau de précision de chacun, notamment lors de tirs comptés servant de support à la sélection pour la Junior Cup du mois de Mai (Chypre, du 14/05/07 au 20/05/07).

Rang mondial de la France

Dans le cadre de la LOLF (Loi Organique relative à la Loi de Finance), le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative a commandé et validé un mode de calcul du rang mondial de chaque discipline sportive. Pour le tir à l'arc, ce calcul s'appuie sur les résultats obtenus dans les trois disciplines reconnues de haut niveau par le ministère (olympique, salle, campagne).

Après s'être classée 4^{ème} en 2002, 5^{ème} en 2003, 1^{ère} en 2004 et 2005, la France se maintient sur le podium et se retrouve 3^{ème} pour la saison 2006 derrière les Etats-Unis et l'Italie.

Il est également à noter que l'équipe de France féminine arc à poulies termine la saison 2006 en tête du classement mondial.

Les Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)

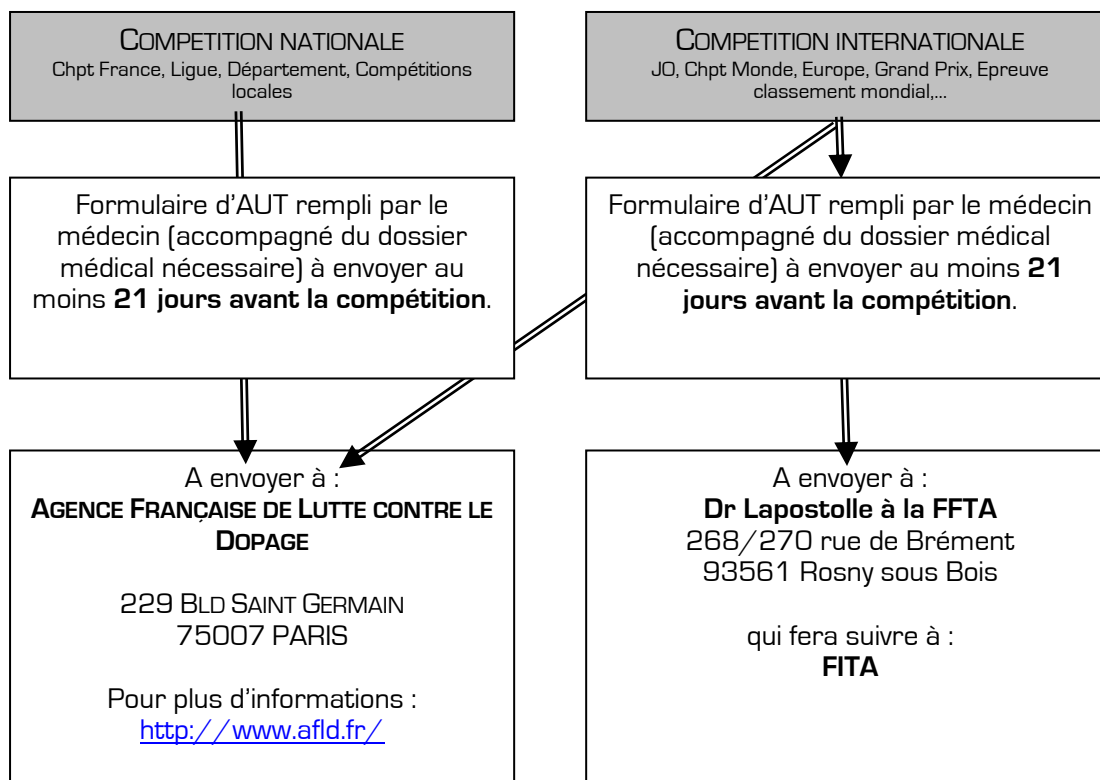
Dans le cadre de l'adoption du code mondial antidopage par la France, les sportifs peuvent aujourd'hui bénéficier d'une prise en charge d'un état pathologique aigu ou chronique exigeant le recours à une substance ou méthode interdite. La mise en place d'une telle prise en charge est conditionnée par la présentation et l'acceptation, le cas échéant, d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) par l'instance concernée (cf. schéma ci-dessous).

L'AUT ne peut être obtenue qu'en respectant les critères suivants :

- L'usage thérapeutique d'une substance ou méthode interdite ne doit produire aucune amélioration de la performance autre que celle attribuée au retour à un état de santé normal.
- Le sportif subirait un préjudice de santé significatif en l'absence d'administration de la substance considérée.
- Aucune alternative thérapeutique raisonnable pouvant se substituer à la substance ou méthode normalement interdite ne doit exister.

Organisme auquel adresser sa demande d'AUT

L'organisation vers laquelle s'adresser est dépendante du niveau sportif de la personne requérante et du type de compétition auquel elle prend part, comme schématisé ci-dessous.



Conseils sur la procédure de demande d'une AUT

- S'assurer de l'utilisation du formulaire approprié (standard ou abrégé - selon le cas).
- Remplir le formulaire si possible à la machine ou en capitales d'imprimerie. Si le formulaire n'est pas lisible, il sera considéré comme incomplet et retourné au sportif.
- Expédier la demande en l'accompagnant de toute la documentation nécessaire et conserver une copie de l'ensemble ainsi qu'une preuve de la transmission du dossier ou accusé de réception de la demande.
- L'AUT est attribuée pour une durée d'un an. Les sportifs nécessitant des traitements de longue durée doivent donc réitérer leur demande chaque année.

De plus amples informations, ainsi que les formulaires sont consultables et/ou téléchargeables sur le site de la fédération.

Minima pour les championnats du monde en salle

Voici les minimas déjà réalisés par les archers en vue d'une sélection pour les championnats du monde en salle. La date limite pour réaliser une performance est fixée au 18 février. Il reste donc 2 week-ends pour obtenir un minima. Les archers qui veulent participer aux championnats du monde **doivent envoyer à la FFTA, leur feuille de marque signée par l'arbitre de la compétition.**

Seniors				Juniors			
586	572	590	580	578	565	583	570
Homme classique	Femme classique	Homme poulies	Femme poulies	Homme classique	Femme classique	Homme poulies	Femme poulies
Beauge 588 – 21/1	Schuh 591 – 28/1	Genet 593 - 21/1	Le balc'h 580 – 3/2	Valladont 579 – 21/1	Guthwasser 568 – 21/1		
Ardiet 587 – 21/1	Corman 578 – 28/1	Deloche 591 – 4/2	Bouillot 580 – 3/2				
Tavernier 587 – 28/1	Delamare 577 – 21/1	Brouillé 590 – 21/1					
	Dodemont 572 – 28/1	Beaud 590 – 3/2					

Nouvelles inscriptions sur les listes ministérielles

Depuis le 01/02/07, Mr LETULLE Damien du club de Cherbourg-Octeville est inscrit sur la liste de haut niveau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative dans la catégorie Reconversion. Depuis cette même date, Mlle DOLLET Cyrielle (Antibes) et Mr BIDAUD Cedric (Meaux) figurent quant à eux sur la liste Espoir.

Formation

Groupe de travail

- **CQP (Contrat de Qualification Professionnel)**

Un groupe de travail, composé de Frédéric AZAMBOURG (CTF), Jérôme GUILLOT VIGNOT (BEES2), Elisa TULLI (CTS) et Laurence VALLET (DTN Adj), travaille actuellement sur la mise en place d'un certificat de qualification « Animateur tir à l'arc ». Ce CQP a pour objectif de remplacer « l'animateur été » dont homologation prendra fin le 31 août 2007. Le dossier sera finalisé fin février, pour être présenté à la CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation) au mois de mars 2007. Rappelons que le CQP est validé par la branche sport et nécessite l'accord des partenaires sociaux.

La fin de l'homologation implique qu'il ne sera plus possible à la FFTA de délivrer de diplôme « d'animateur été » à partir de septembre 2007.

- **Schéma formation entraîneur 1 et 2 (démarche d'enseignement)**

Dans le cadre de l'évolution du schéma des pré requis, un groupe de travail composé de Julien ALSBERGHE (BEES2), Guillaume DUBORPER (CTS), Elisa TULLI (CTS) et Laurence VALLET (DTN Adj) travaille actuellement à la mise en place des contenus de formation entraîneur 1. L'objectif est de proposer lors une colloque des cadres (26 au 30 mars 2007) un contenu de formation en adéquation avec la démarche d'enseignement.

Carte professionnelle

Petit rappel à tous les BEES : n'oubliez pas de faire votre déclaration d'activité auprès de votre direction départementale ! La carte professionnelle est obligatoire.
Une copie est demandée pour toute action de tutorat.

Vie Sportive

Derniers championnats de France en salle par équipes cadets/juniors de ligue

Le comité directeur du 27 et 28 janvier dernier a décidé de ne plus proposer de championnats de France en salle par équipes cadet/juniors de ligue à partir de 2008. Ce championnat existera toujours, mais il portera sur la discipline olympique. Il sera intégré dans la semaine jeune. La première édition aura lieu cette année à St Médard (33) du 4 au 8 juillet 2007.

Coupe d'Europe par équipes de clubs

L'Union Européenne et Méditerranéenne de tir à l'arc a accepté, sur une proposition Française, d'organiser la 1^{ère} « Coupe d'Europe des clubs » en Septembre 2008. Cette première édition sera organisée en France les 13 & 14 septembre 2008. Chaque pays pourra présenter 3 clubs sur cette compétition qui se déroulera selon le modèle d'une épreuve de D1 (match par poule). En France, ce sont les trois premiers clubs de D1 du championnat de la saison 2008 qui seront sélectionnés à cette coupe d'Europe. Cette épreuve internationale donnera un élan et une motivation supplémentaire à tous nos clubs.

La « Semaine Jeunes du Tir à l'Arc »

Après décision du comité directeur l'épreuve par équipe organisée au sein de la « semaine jeunes » s'intitulera : « Championnat de France jeunes par équipes de ligue ». Afin de communiquer sur cette semaine, des affiches ont été envoyées à l'ensemble des cadres techniques. Des jeunes arbitres et jeunes dirigeants seront intégrés dans le comité d'organisation de cette « semaine jeunes ». Deux jeunes dirigeants étaient présents sur le stand de la FFTA du tournoi de Nîmes, pour assurer la promotion de cette « semaine ». Ils ont informé de nombreux jeunes archers présents sur la compétition. Cet événement se veut aussi écologique (Tri sélectif sur le site, bourse d'échange et dons de matériels pour les fédérations étrangères en voie de développement) l'objectif des jeunes dirigeants et arbitres sur le terrain sera « zéro déchet ».

Agenda de la DTN

FEVRIER	
29/1 au 2/2	Stage de formation BEES1 semaine « entraîner » - CHENNEVIERES
2	Réunion du bureau - FFTA
5	RDV MJSVA – gestion des ressources humaines
6	1 ^{er} carrefour de la performance (INSEP)
7	Séminaire POP - Accompagnement du sportif de haut niveau
9	RDV avec le correspondant du MJSVA pour la CO* 2007 - FFTA
10	Inauguration de la salle de tir à l'arc à 70 mètres au CREPS de Chalain
12	Réunion avec les archers du Pole INSEP - INSEP
12	Réunion groupe de travail « entraîneur 1 » - FFTA
Du 12 au 16	Stage de formation BEES1 Tronc commun - CHENNEVIERES
13	Réunion avec la DDJS 94 - mise en place de l'examen BEES1
14	Réunion MJSVA / politique de formation d'état dans le cadre de la rénovation
15	Exposé des candidats à la présidence de la république sur les grands thèmes du livre blanc « la raison du plus sport » - CNOSF
15	Réunion du groupe de travail sur la mise en place d'un CQP** - FFTA
Du 17 au 23	Stage INSEP – Vila Real (Portugal)
18	Fin de la première épreuve de sélection pour le championnat du Monde en salle
19 et 20	Réunion des entraîneurs de Pôles - FFTA
Du 25 au 03	Stage inter-pôles – Vittel (88)

* Convention d'Objectifs - ** Certificat de Qualification Professionnel